



Bulletin

d'engagement / **SORTIE & DEJEUNER FIN D'ANNEE 2024 MGCF Samedi 30 Novembre 2024**

Organisateur : Philippe NOEL

philippe.noel@mgclubdefrance.com

Téléphone **06 03 62 01 63**

Accueil des participants : SAINT MALO (heure a définir) ou lieu LA VIELLE AUBERGE DE TREFUMEL (Rdv 12H00)

	Pilote	Copilote	Véhicule	
Nom			Marque	
Prénom			Type	
Adresse			Cylindrée	
Ville			Année de mise en circulation	
Code postal			Cie d'assurance	
Téléphone portable			N° police assurance	
Adresse @ courriel			N° adhérent MGCF	

DEPART DE ST MALO : OUI ou NON

Prestations proposées : Un circuit 60 Km environ, un café croissant , un déjeuner avec une entrée, Plat, dessert, café et une boisson .

Montant du Repas **37€ par personne Comprenant : Kir pétillant, Amuse-bouches, Nages de Saint-Jacques aux citrons confits, Poitrine de Canard aux Miel, Omelette Norvégienne (Vin,Café) .Règlement directement au Restaurant** (pour une question d'organisation vous pouvez me remettre votre chèque le jour même au restaurant).

Nom

Prénoms

Signature



Convention Sorties

Article 1 : Véhicules autorisés à participer

Véhicules de la marque MG ou autre

Article 2 : Dérèglement

Il s'agit d'une balade touristique sur route ouverte, sans classement ni épreuve de régularité.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve sportive ou de vitesse.

En cas de problèmes d'hébergement, seul le responsable de la sortie est habilité à choisir un autre hébergement.

Article 3 : Code de la route

Les participants s'engagent à se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux des agglomérations traversées.

Les éventuelles infractions au code de la route, ainsi que les amendes y rapportant, sont à la seule charge des participants.

Lors de vitite de cave, la dégradation se fait sous l'entière responsabilité du pilote du véhicule et en aucun cas le MGCF ne peut-être responsable lors d'un contrôle d'alcoolémie positif.

Article 4 : Contrôle administratif

Les conducteurs certifient sur l'honneur être en possession et en mesure de présenter les documents suivants :

- ⊗ Permis de conduire en cours de validité. Ceci est également valable pour le copilote, si celui-ci est amené à conduire.
- ⊗ Carte grise correspondant au véhicule engagé.
- ⊗ Carte verte d'assurance correspondant au véhicule engagé.
- ⊗ Attestation de contrôle technique à jour.

Article 5 : Vérifications techniques

Points de sécurité à contrôler : pneumatiques, freins, éclairage, extincteur, triangle de sécurité, gilet jaune de signalisation, présence d'un extincteur sollicités.

Les organisateurs peuvent refuser le départ d'un véhicule qui présenterait un caractère d'insécurité, sans qu'il ne puisse être réclame de dédommagement.

Les plaques de rallye ne peuvent, en aucun cas, masquer les plaques minéralogiques et doivent être fixées solidement sur la voiture.

Article 6 : Assurances

Les balades dont l'organisation se fait sous le couvert du MG Club de France sont assurées par la police RC du Club. Chaque engagé, en cas d'accident, reste responsable vis à vis des autres engagés et des tiers, et renonce à engager la responsabilité du MG Club de France à quelque titre que ce soit.

Article 7 : Engagement

Le participant régulièrement engagé, qui ne prendrait pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, une somme restant acquise au MG Club de France pour couvrir les frais déjà engagés au moment de son dévirement, en fonction des conditions d'annulation du bulletin d'inscription.

Article 8 : Application du règlement

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré d'accord avec le présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. En aucun cas, le MG Club de France ne pourra être tenu responsable en cas d'accident ou de délit durant la manifestation.

Je reconnais avoir pris connaissance des règlements (cocher à cas)

Nom & Prénoms

Date

Signature

<http://www.mgclubfrance.com/>

MG Club de France
8 Rue Poireau 75012 Paris